

Rapport n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 012 Article :

**PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents modifie le dispositif actuellement en vigueur au SDIS.

Aussi, il est proposé de mettre en place une participation employeur aux mutuelles en faveur des agents du SDIS consistant en un versement direct à l'agent d'une somme forfaitaire, égale pour tous les agents, sous réserve que ces derniers souscrivent à des contrats auxquels un label a été délivré.

Cette participation porterait sur le risque santé et le risque prévoyance, à hauteur respectivement de 15 € et 5 €.

La mise en place de cette participation serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

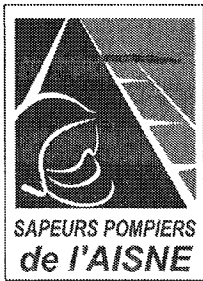
Courant 2013, le SDIS lancera une procédure de conventionnement pour le risque prévoyance.

\*\*\*

**Il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.**

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 6	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 012 Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents : ....	11
Votants : .....	11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 17 décembre 2012 à 17 heures 30**, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 28 novembre 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président.

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Jean-Luc MORAUX représentant Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, ~~Michel LAVIOLETTE~~, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, ~~Marcel LALONDE~~, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Gilbert SIMEON.

**II - Membre de droit**

Monsieur le Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,  
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,~~  
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,  
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,  
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

**Excusés :** M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet.  
MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE; Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA.

**Assistaient à la séance :** M. Charles COQUELLE, payeur départemental,  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON.

**PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Vu le rapport n° 6 ;

.../...

Vu l'avis du CTP en date du 4 décembre 2012 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à mettre en place une participation employeur aux mutuelles pour les agents du SDIS, sous réserve que ces derniers souscrivent à des contrats auxquels un label a été délivré, à hauteur de 15€ pour le risque santé et de 5€ pour le risque prévoyance.

Le Président,



Thierry THOMAS

